



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-FORTUNE
MRC VAIDREUIL-SOULANGES.**

Aux contribuables de la susdite municipalité,

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :**

**À la séance ordinaire du conseil de la municipalité, tenue le 4 janvier 2021, à 19h30, au
local ordinaire des séances du conseil, les RÈGLEMENTS suivants ont été adoptés :**

Le règlement numéro 384-2021, concernant LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021.

Le règlement numéro 385-2021, concernant L'AUTORISATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE
PAYER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES EN 2021.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ces règlements sont actuellement déposés au bureau municipal,
où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire, de 9h00 à
12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi. Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur
publication.

**DONNÉ À POINTE-FORTUNE CE SEPTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT
ET UN.**


Jean-Charles Fillion, directeur général